



Une occasion manquée pour les jeunes généralistes

Paris, le 6 novembre 2018. Hier, lundi 5 novembre, le Pr. UZAN a remis son rapport sur la recertification des médecins aux ministères concernés, celui des Solidarités et de la santé et celui de l'Enseignement supérieur. Rédigé par un comité de pilotage, ce rapport porte sur l'évaluation régulière des compétences des médecins tout au long de leur carrière. **ReAGJIR, le syndicat qui rassemble et représente les jeunes généralistes (remplaçants, jeunes installés et chefs de clinique), déplore un manque de courage dans les préconisations avancées.**

Le rapport en bref

Le comité de pilotage recommande une évaluation tous les 6 ans de tous les médecins inscrits au Conseil de l'Ordre, quels que soient leur spécialité, leur secteur et leur mode d'exercice. Cette évaluation se ferait sur la base de 5 critères, de manière obligatoire pour les médecins issus du nouveau troisième cycle des études médicales (à partir de 2021) et de manière volontaire pour les autres. Cette « *certification et valorisation périodique du parcours professionnel des médecins* » (CVP) donnerait lieu à des avantages à déterminer. Le comité propose la création du Conseil National de Certification et Valorisation (CNCV), tiers de confiance, pour le suivi technique et l'évaluation du dispositif. Lorsque le médecin a satisfait l'ensemble du processus aux yeux du CNCV, une attestation de conformité du parcours de recertification serait transmise à l'Ordre départemental, ou de non-conformité dans le cas contraire. L'Ordre peut alors donner une seconde chance aux «mauvais élèves». Si son avis et celui du CNCV divergent, le médecin sera notifié d'un appel administratif, sans sanction supplémentaire.

La base du volontariat

« Nous ne comprenons pas pourquoi la recertification ne serait pas obligatoire pour tous les médecins ayant fini leurs études. Il est nécessaire de se former régulièrement pour proposer les meilleurs soins possibles aux patients et cela bénéficie tant à ces derniers qu'aux soignants. Bien qu'obligatoire, le DPC par exemple n'est pas respecté. Cette CVP

risque d'emprunter le même chemin si elle est optionnelle. Sans que ce processus ne devienne obligatoire du jour au lendemain, nous avons proposé qu'il le devienne au bout de 10 ans.

», explique le Dr. Yannick SCHMITT, Président de ReAGJIR. Le syndicat se réjouit en revanche que cette recertification soit accessible à tous les médecins et qu'elle soit obligatoire pour ceux qui seront certifiés à l'issue du nouveau troisième cycle.

Une quasi-absence de prévention santé

Alors que les professionnels de santé sont soumis à un rythme dense et face à une population vieillissante, atteinte de polypathologies et maladies chroniques, il semble important de les accompagner dans leur exercice sur le plan de la médecine du travail. **« Dans nos recommandations, nous avons proposé d'intégrer un volet médecine du travail pour prévenir d'éventuels burn-out et éviter des «déplacages». Mais nous n'avons pas été suffisamment entendus.**

», déplore le Dr. Vanessa FORTANE, Vice-présidente de ReAGJIR.

«Nous regrettons que cette occasion d'épauler les professionnels de santé dans leur travail ait été manquée. Ce dispositif aurait pu permettre une véritable prise en charge globale du médecin dans sa pratique.»

Des recommandations qui posent question

Le Conseil de l'Ordre hébergerait une synthèse des données, sous forme de l'attestation finale de CVP, avec un accès à l'information pour tous (comme www.transparence.sante.gouv.fr). Le Dr. Yannick SCHMITT s'interroge : «

Quel est l'objectif ? Créer un Guide du routard des médecins ? Cette proposition n'a de sens que si tous les médecins sont concernés par ce processus.

»

Le volume annuel de formation annoncé (entre 15 et 30 jours) peut également surprendre quand on sait que le plafond de formations DPC est, pour 2018, de 21 heures par médecin et que certains médecins (les remplaçants n'ayant pas soutenu leur thèse) en sont tout simplement exclus. Enfin,

la question du financement de ce dispositif reste en suspens.

Si le rapport souligne qu'une recertification de qualité a un coût, son montant n'a pas été évalué et son mode de prise en charge n'est qu'esquissé.

ReAGJIR dresse donc un bilan mitigé de ce rapport. « *Les grandes orientations reprennent nos préconisations, mais leur mise en œuvre manque d'ambition.*

Il s'agit avant tout d'un document de propositions donc

on peut espérer des précisions et des changements, et en particulier l'ajout d'un volet prévention pour épauler les soignants

», résume le Dr. Vanessa FORTANE.

Les prochaines étapes ne devront pas se faire sans les jeunes médecins. « ***Nous déplorons de ne pas avoir pu être auditionnés par le Comité de pilotage.***

Etant familiers de l'exercice et déjà sur le terrain, nous aurions pu partager notre vision de ce que devrait être la recertification

[1]

et expliquer notre document de propositions

. Nous sommes toutefois prêts à intégrer les travaux du CNCV dont nous attendons la création, et à participer à l'expérimentation prévue pour 2019.

», conclut le Dr. Yannick SCHMITT.

A propos de ReAGJIR – www.reagjir.com

ReAGJIR est le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants en France. Créé en janvier 2008, ce syndicat regroupe et représente les remplaçants en médecine générale, les médecins généralistes installés depuis moins de 5 ans et les jeunes universitaires de médecine générale (chefs de clinique, maîtres de stage des universités, enseignants de médecine générale). Fédération de syndicats régionaux, la structure accompagne et défend l'exercice du métier par ces trois types de professionnels et milite pour la construction d'un système de santé à l'image des jeunes généralistes : innovant, collaboratif, humain et solidaire.

Régulièrement, les **[Rencontres Nationales](#)** de ReAGJIR à Avignon sont l'occasion de rassembler en un même lieu tous les acteurs de santé pour un temps de réflexion, d'entraide (ateliers pratiques), de partage et de convivialité. Prochaine édition : 6 & 7 décembre 2018, au Palais des Papes.

Recertification des médecins

Écrit par REAGJIR

Jeudi, 08 Novembre 2018 16:28 - Mis à jour Jeudi, 08 Novembre 2018 16:33
